

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2013

19 DÉCEMBRE 2012

www.ac-caen.fr

La rentrée 2012 était placée sous le signe de la réparation et de l'urgence.

La rentrée 2013 verra la mise en oeuvre des priorités de la refondation.

L'engagement présidentiel, 60 000 postes sur la durée du quinquennat, trouvera une première traduction concrète, et d'ampleur considérable, avec la création de 6 770 équivalents temps plein (ETP) d'enseignement dans les écoles et les établissements scolaires.

Ils seront répartis comme suit :

- > 3 006 ETP pour le premier degré ;
- > 3 764 ETP pour le second degré.

Des moyens plus importants consacrés à la vie scolaire pour la rentrée 2013

La loi de finances prévoit également la création de 488 postes supplémentaires dans le domaine de la vie scolaire :

- > 88 ETP de conseillers principaux d'éducation (CPE) ;
- > 50 ETP d'assistants sociaux destinés à mieux prendre en compte la difficulté sociale des élèves ;
- > 350 ETP d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVS-i) visant à renforcer l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La répartition des postes de CPE et d'assistants sociaux tient compte des caractéristiques socio-économiques des académies et privilégie les académies où les taux d'encadrement sont actuellement les plus faibles.

Quant aux postes d'AVS-i, ils seront affectés au printemps prochain, en fonction des besoins d'accompagnement liés aux prescriptions des MDPH.

76 postes pour l'académie de Caen

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2013, l'académie de Caen bénéficie de postes supplémentaires : **3 ETP de Conseillers Principaux d'Education, 27 ETP d'enseignants dans le 1er degré, 46 ETP d'enseignants dans le 2nd degré.**

Ali SAÏB, recteur de l'académie de Caen, se félicite de cet apport substantiel qui va notamment permettre d'accueillir les nouveaux stagiaires lauréats des deux concours de recrutement ouverts par le ministre Vincent PEILLON et la mise en oeuvre de la politique nationale notamment dans le 1er degré.

Les services du Rectorat travaillent déjà, avec les Directeurs académiques, à la répartition entre les départements qui sera communiquée aux partenaires syndicaux dans le cadre du Comité Technique Académique du 21 janvier 2013.

Contacts presse :

Fanny HOULLIER, chargée de communication
02.31.30.16.35 - communication@ac-caen.fr



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE

